



## RECUPERER SON DEPOT DE GARANTIE (CAUTION)

Par **henri**, le **14/10/2008** à **13:58**

Bonjour,

Je n'arrive pas à récupérer mes deux mois de caution de ma précédente location: malgré une récente mise en demeure avec AR au propriétaire, aucune nouvelle!

J'envisage donc de lancer une procédure juridique pour récupérer mon argent: comment procéder et à qui s'adresser (huissier de justice, tribunal) et quels sont les coûts habituellement constatés pour ce type de démarche?

Merci pour vos conseils.

Par **pben**, le **28/11/2008** à **17:50**

bonjour,

je suis dans le meme cas, j'ai liberer une maison en location fin juillet 2008 louée par l'intermediaire d'une agence (a qui le cheque de caution 2 mois de loyers a été fait et encaissée par elle)

l'etat des lieux de sortie a été réalisé par un huissier, il est conforme a l'etat des lieux d'entrée et n'a rien mis a notre charge. cependant le depot ne nous a toujours pas été restitué, contact pris avec l'agence, elle m'indique que le propriétaire ne se manifeste pas pour nous restituer le dépôt, alors que la maison a été relouée dns la foulée et je suppose que l'agence a encaissé a nouveau les 2 mois de loyers de garantie de la part du nx locataire.

a ce jour nous n'avons aucune réponse ni de l'agence, ni du proprétaire malgré un courrier en RAR adressé a l'agence il y a plus d'1 mois.

quel faire pour acclerer les choses ?

qui est notre interlocuteur : agence ou propriétaire (qui est a l'etranger) ?

quel recours.....

Par **jeetendra**, le **28/11/2008** à **17:54**

bonsoir, le propriétaire bailleur dispose d'un délai de deux mois à compter de l'état des lieux

de sortie et surtout de la remise des clés pour vous envoyer ou remettre votre dépôt de garantie, à ne pas confondre avec la caution locative, regardez mon blog, la colocation, cordialement

Par **jacotte**, le **30/11/2008** à **18:55**

Faite établir par un huissier

une injonction de payer, en faisant mentionner par l'huissier le coût de l'acte qui s'ajoutera au remboursement

au préalable avertissez le propriétaire de votre intention de le faire